Image not found or type unknown

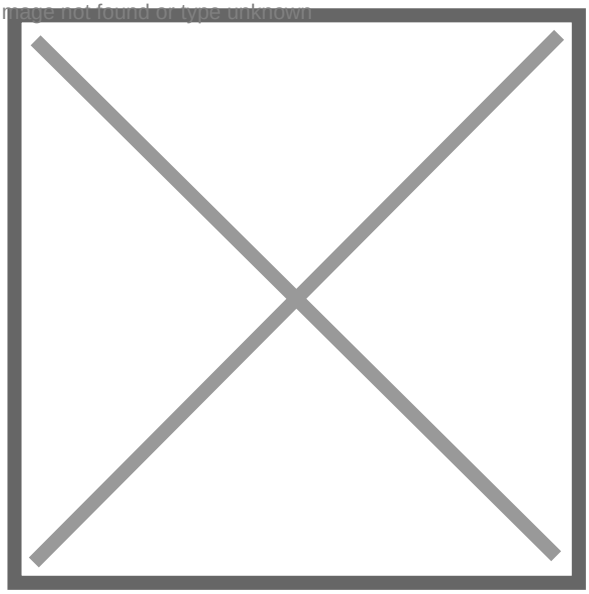

Vie possibilité de récupérer des pièces?

Par **autoexpert**, le **23/09/2008** à **22:25**

bonjour,
mon véhicule a été déclaré VIE suite à un accident dont je ne suis pas responsable.
Si je choisis de percevoir l'indemnité dans sa totalié et donc que l'assureur récupére le VIE, est ce que je peux récupérer certaines pièces sur le véhicule? par exemple, les jantes en alu?
Merci pour vos réponses. Mon véhicule sortait de chez le garagiste avec plus de 1500€ de frais (entretien et réparation), elle m'avait couté il y a 1 an, 2000€ à l'achat et on me propose 2000€ pour son rachat.
Cordialement.

Par **jeetendra**, le **24/09/2008** à **19:28**

bonsoir, l'assureur accepte de vous indemniser donc vous lui céder ce qu'il reste de votre véhicule en l'état et vous voulez en toute illégalité récupérer des pièces sur le véhicule avant la récupération par l'assureur, alors prudence, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés